



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 avril 2003
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2003

2-6 juin et 9 juin 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Philippines

Résumé

La Directrice générale présente pour examen et commentaires le projet de descriptif de programme de pays relatif aux Philippines. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour 2004, un prélèvement de 2 198 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 5 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve d'un versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2003/10.

** Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur l'Extranet de l'UNICEF en octobre 2003, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.



Donnée de base

(2008, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	33,7
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	38
Insuffisance pondérale (% modérée et grave)	31
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1991-1997)	170
Taux de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) (2000)	80/83
Élèves du primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (2000)	89
Accès à de l'eau plus salubre (%) (2000)	86
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) (15-49 ans) (2000)	<0,1
Enfants qui travaillent (% , 5-14 ans) (2000)	21
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	*
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (%)	70
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	75

* Classé d'après les estimations parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui va de 746 à 2 975 dollars.

La situation des enfants et des femmes

1. Le Gouvernement philippin a à coeur que la Convention relative aux droits de l'enfant devienne une réalité pour les enfants philippins. L'environnement est favorable, malgré un ralentissement économique récent, un changement de gouvernement et la haute priorité assignée à la lutte contre le terrorisme et aux questions ayant trait à la paix et à l'ordre public. Plusieurs lois en faveur des enfants ont été adoptées, notamment la loi de 2000 sur les soins à la petite enfance et son développement, ainsi que plusieurs règles de procédure visant à sensibiliser le système judiciaire à la situation des enfants. Les programmes d'enseignement élémentaire et secondaire ont été restructurés en 2001, et des réformes ont porté sur les examens et les évaluations. Les grandes orientations et les directives relatives à la maternité sans risques ainsi qu'à la santé et à la nutrition de l'enfant ont été approuvées. La campagne « Dites oui » que le Président a lancée en 2001 a fortement sensibilisé aux questions relatives aux enfants et facilité une large couverture médiatique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Dans le cadre du suivi, les représentants de la jeunesse auprès de la session extraordinaire ont présenté les principales questions lors d'un forum national sur les médias et le Gouvernement a entrepris une étude en vue d'harmoniser le cadre stratégique national philippin pour l'élaboration d'un plan pour les enfants en 2000-2025 (Enfant 21) avec les objectifs de développement du Millénaire et les objectifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui figurent dans le document « Un monde digne des enfants ».

2. Les taux de mortalité infantile et juvénile ont baissé continuellement; toutefois, les diminutions de la malnutrition protéo-énergétique et de la mortalité maternelle ont été mineures. Les Philippines ont été déclarées exemptes de polio en

2000, mais les taux de vaccination ont chuté ces dernières années du fait d'approvisionnements irréguliers en vaccins. Toutefois, la situation devrait s'améliorer car le Gouvernement a récemment acheté des vaccins par l'intermédiaire de l'UNICEF. Les taux d'inscription dans le primaire se sont légèrement améliorés, mais le pourcentage d'enfants terminant la sixième année de scolarité demeure faible (selon les données gouvernementales, 67 % des enfants inscrits au cours préparatoire terminent leur sixième année d'étude). Il y a pratiquement parité entre les sexes au niveau des inscriptions, sauf dans quelques provinces à Mindanao où les filles sont désavantagées. Les enfants qui quittent l'école le font en grande partie pour chercher un emploi visant à compléter le revenu familial, l'autre cause de départ étant que le milieu d'apprentissage scolaire est désagréable, notamment parce que les classes sont surchargées. Le nombre des enfants ayant besoin d'une protection spéciale, en particulier les filles, demeure élevé. Les femmes et les filles, en particulier les jeunes filles appartenant à des familles pauvres, sans qualification ou peu instruites demeurent menacées par les sévices et la violence, y compris la prostitution, la traite des femmes et la violence sexuelle. Bien que l'incidence et la propagation du VIH/sida aient été « faibles et lentes », on reconnaît de plus en plus qu'il est urgent de prendre des mesures préventives intensives au niveau national, car de nombreux comportements à haut risque connus pour favoriser la propagation de l'infection sont pratiqués par de nombreux habitants à des niveaux de fréquence élevés. De nombreux jeunes gens sont confrontés à de multiples formes de vulnérabilité et situations à risque qui peuvent se traduire rapidement par des comportements à risque, ainsi que par des infections au VIH et des infections transmises sexuellement. Les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables. L'accroissement démographique annuel, qui s'établit à 2,3 % pour la décennie écoulée, présente de graves problèmes de développement, en particulier du fait que le taux de croissance économique n'est guère plus élevé (3 à 4 %).

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (1999-2003)

Principaux résultats obtenus

3. L'examen à moyen terme du cinquième programme de pays pour les enfants réalisé en 2001 a révélé que les objectifs consistant à renforcer d'une part la capacité de 25 unités gouvernementales locales de gérer les services de base, de l'autre la société civile pour qu'elle appuie les efforts faits par les familles en vue d'élever et de protéger leurs enfants étaient de manière générale en voie de réalisation. La modélisation réussie d'une approche intégrée de la fourniture convergente des services au niveau des unités gouvernementales locales a été reproduite à plus grande échelle dans le cadre des domaines de projet depuis 2002 et a incité 33 autres provinces et villes à élaborer des plans pour les enfants, qu'elles mettront en oeuvre en utilisant leurs ressources propres. Les unités gouvernementales locales ont été choisies à l'origine sur la base d'un ensemble de critères, notamment de faibles indicateurs de développement social, couvrant l'ensemble du pays (13 des 17 régions sont représentées), un financement de contrepartie et d'autres marques d'intérêt des unités gouvernementales locales. Des activités de plaidoyer efficaces ont abouti à l'élaboration de cadres politiques directeurs sur la maternité sans risques, la santé et le développement des adolescents

et des jeunes, la santé et le développement de l'enfant, ainsi qu'à l'adoption de la loi sur les soins aux enfants et leur développement.

4. Durant le cinquième programme de pays pour les enfants, plusieurs innovations ont été introduites dans le système judiciaire philippin. Il avait été décidé d'utiliser des entretiens enregistrés sur vidéo des enfants ayant subi des mauvais traitements, afin que les films servent d'élément de preuve dans les procédures engagées devant les juridictions, et 11 des 12 studios d'enquête adaptés aux enfants étaient pleinement opérationnels. Du matériel de vidéoconférence a été installé dans huit tribunaux des affaires familiales, et la Cour suprême a publié plusieurs règlements adaptés aux enfants visant à rendre le système judiciaire mieux adapté et approprié aux enfants, qui n'auront plus à témoigner lors de séances publiques, ce qui leur épargnera les traumatismes qui en découlent. La Cour suprême a cherché d'autres aides financières en vue d'installer du matériel similaire dans les autres tribunaux des affaires familiales dans l'ensemble du pays. Des programmes de formation ont été élaborés et des stages multisectoriels ont été organisés pour les « cinq piliers de la justice » (les juges, les procureurs, les agents des forces de l'ordre, les agents de probation, les agents pénitentiaires et les représentants communautaires) en tant que groupe.

5. Les activités de plaidoyer et l'appui de l'UNICEF ont conduit à l'adoption nationale des Normes de référence internationales visant à évaluer l'état nutritionnel des enfants, qui ont été appuyés par un manuel des Normes de référence internationales et l'intégration de la surveillance de la croissance dans la carte de surveillance de la croissance et du développement au titre des soins du développement de la petite enfance. Une initiative conjointe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF a eu pour résultat l'extension à l'ensemble du pays de la Stratégie de gestion intégrée des maladies infantiles en formant des facilitateurs de la Stratégie et des animateurs de terrain, et la fourniture de matériel pour les hôpitaux chargés de la formation à la Stratégie. L'UNICEF, par l'intermédiaire de son programme de vaccination élargie qui est mis en oeuvre depuis longtemps, a contribué à la certification nationale de l'élimination de la poliomyélite en 2000. En 2002, l'UNICEF a fourni 28,5 millions de doses de vaccins antipolio et appuyé les activités de mobilisation sociale pour une campagne visant à réduire la transmission du polio virus due au vaccin dans le pays. La couverture a été de 99 %, ce qui représente 11,7 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans pour le premier cycle, et 100 %, soit 12,1 millions d'enfants pour le second.

6. La notion de système scolaire adapté aux enfants est de plus en plus acceptée par le Département de l'éducation à la suite de la phase pilote. Une évaluation de 30 % des 131 écoles pilotes a révélé que de 1998 à 2000, le taux de persévérance scolaire est passé de 79 à 93 %, et le taux de réussite de 65 à 68 %. Le système de suivi des étudiants, élément clef du système scolaire adapté aux enfants, appliqué initialement dans 12 écoles, a débouché sur des améliorations marquées de la participation des étudiants et des taux de persévérance, une amélioration des relations entre enseignants et élèves et une participation accrue des parents et des communautés. Du fait de l'efficacité et de la simplicité du système, le Département de l'éducation a cherché à reproduire cette approche dans 50 % des écoles élémentaires publiques du pays, l'UNICEF apportant un appui sous forme de modules de formation et une assistance dans les domaines de la surveillance et du suivi. Le financement de l'application du système est assuré par le Gouvernement.

7. La collecte de fonds dans le secteur privé a été un succès aux Philippines, l'équivalent de plus de 500 000 dollars par an ayant été collectés au cours des trois dernières années, principalement par publipostage direct, en dépit d'un environnement économique morose. Cela signifie qu'une grande variété de personnes ont entendu parler des idéaux de l'UNICEF et les ont appuyés, ce qui représente une réalisation majeure au niveau du plaidoyer ainsi que de la collecte de fonds.

Enseignements tirés

8. L'expérience tirée du programme documenté dans le plan à moyen terme a confirmé la vue selon laquelle la protection améliorée des enfants nécessite une approche intégrée multisectorielle et multidimensionnelle, telle que celle adoptée pour la période 1999-2003. Cela représente un changement d'orientation par rapport à l'approche précédente, qui ciblait les enfants dans le besoin. Cette approche intégrée comprend des mesures préventives visant à réduire le nombre croissant d'enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, complétées par la fourniture de services de sauvetage, rétablissement et réintégration, appuyée par des politiques sociales et juridiques appropriées et des systèmes de protection. L'expérience a montré aussi que la protection des enfants nécessite une surveillance et un suivi efficaces en vue d'enregistrer l'incidence et la nature des mauvais traitements dont les enfants sont victimes, de l'exploitation et de la violence au niveau des *barangays* (village). Cela signifie que l'ensemble des *barangays* du pays (41 944) devraient être dotés d'un conseil pour la protection des enfants, dont les membres auraient les connaissances, les compétences et les outils nécessaires.

9. Selon une évaluation menée dans deux zones du projet, les femmes, en particulier celles qui appartiennent à des communautés marginalisées, qui ont suivi les cours d'alphabétisation fonctionnelle et de dispensation de soins qui leur étaient destinés n'ont pas seulement acquis des compétences et de l'assurance, mais également un plus grand savoir-faire dans la manière de dispenser les soins et d'y accéder et participent maintenant activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme. Dans un autre cas, des volontaires des collectivités locales ont reçu une formation dans le domaine de la stimulation de la croissance des enfants. Ils ont mobilisé l'aide des collectivités pour établir, dans des régions difficiles d'accès, environ 2 200 postes de santé et de nutrition qui assurent une formation aux mères et offrent des services de surveillance de la croissance, des compléments de micronutriments et de gestion des maladies peu graves. Une évaluation rapide, menée dans deux provinces et une ville, a montré qu'il existait une forte corrélation entre la participation des mères à plus de 50 % des sessions et l'amélioration de la croissance de leurs enfants.

10. Les Philippines sont l'un des pays où les risques de situations d'urgence, naturelles ou causées par des activités humaines, sont les plus élevés. Bien que le programme ait déjà contribué à renforcer la capacité du pays de faire face à des situations d'urgence, il sera important de renforcer les mesures d'intervention d'urgence.

Le programme de pays, 2004

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Communications	264	400	664
Mise en place des institutions et des politiques locales	305	100	405
Santé et nutrition	542	1 850	2 392
Éducation	524	1 100	1 624
Protection de l'enfant	231	1 400	1 631
VIH/sida	50	150	200
Suivi et évaluation	114	–	114
Coûts intersectoriels	168	–	168
Total	2 198	5 000	7 198

Processus de préparation du programme de pays

11. Sur la base des recommandations de l'examen à mi-parcours, les partenaires locaux et nationaux, en collaboration avec l'UNICEF, ont élaboré des plans stratégiques 2002-2004 en faveur des enfants, aux niveaux local et sectoriel, en esquissant les contributions stratégiques qu'apporterait l'UNICEF pour amplifier les interventions. Une réunion « Vision », parrainée par l'Agence nationale de développement économique et le Conseil national du bien-être des enfants, s'est tenue en novembre 2002. La réunion a identifié les principaux domaines de programmation relatifs aux enfants, y compris la nécessité de lutter contre le VIH/sida. Dans la mesure où le nouveau programme est en fait une prolongation d'un an du programme de l'UNICEF, qui est nécessaire pour le synchroniser avec les cycles de programme des autres organismes des Nations Unies et le plan de développement à moyen terme des Philippines, il n'a pas donné lieu à l'élaboration de nouvelles stratégies. Les processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont en cours et fixeront le cadre général du sixième programme de pays en faveur des enfants 2005-2009. Le document de programme de pays a été établi et entériné par le Comité directeur national pour le cinquième programme de pays en faveur des enfants.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

12. Le programme de pays 2004 confortera les progrès réalisés de 1999 à 2003 et s'attaquera pour la première fois au problème du VIH/sida, qui est l'un des éléments du plan stratégique à moyen terme qui n'a pas été traité dans toute son ampleur dans le cinquième programme de pays en faveur des enfants.

13. Les objectifs globaux du cinquième programme de coopération pour les enfants ont été maintenus. Ils sont d'aider le Gouvernement : a) à appliquer progressivement la Convention relative aux droits de l'enfant par le renforcement de

la capacité des administrations locales à gérer les services de base; et b) à inciter la société civile à appuyer pleinement les efforts faits par les familles pour élever, nourrir et protéger leurs enfants. Le programme de pays contribuera aux objectifs qui ont été fixés par le Gouvernement pour les enfants, à savoir : réduire les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, et les taux de mortalité maternelle et de malnutrition; améliorer la qualité de l'éducation et accroître les taux de survie de cohorte, réduire le nombre d'enfants ayant besoin de protection et répondre à leurs besoins.

14. Le programme comprendra trois composantes interdépendantes : a) la communication; b) la mise en place des institutions et des politiques locales; et c) des interventions stratégiques dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection des enfants et du VIH/sida. Toutes les interventions accorderont une importance particulière à l'égalité entre les sexes. Une priorité plus élevée sera donnée à la lutte contre le VIH/sida afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la propagation de la maladie. Cette question sera traitée à la fois dans le cadre du programme VIH/sida et par des interventions sectorielles.

15. Le programme développera le mouvement « en faveur de l'enfance » à l'échelle du pays, en constituant des partenariats au niveau national et au niveau local. Au niveau central, il orientera les politiques nationales tandis qu'au niveau local, il appliquera une approche intégrée pour que les services bénéficient aux femmes et aux enfants dans 20 provinces et 5 villes, sur les 79 provinces et 117 villes, à titre de base expérimentale pour des activités de plaidoyer faisant intervenir des personnalités influentes. Les meilleures pratiques seront mises en commun de façon à être reproduites dans les provinces et dans les villes où il n'y a pas de projet. Les plans stratégiques 2002-2004 qui ont été élaborés pour 25 administrations locales, sur la base des enseignements tirés de l'expérience, constitueront la base du programme de travail des projets 2004. Soucieuses d'accroître les sources de financement locales et d'élargir les partenariats avec les familles et la société civile, les autorités de la province et de la ville dirigeront l'exécution du programme, avec l'appui de l'équipe de gestion locale. Donner aux familles et aux membres des collectivités la maîtrise des projets et les inciter à y participer sera un élément essentiel pour la constitution de partenariats avec la société civile. Le programme fera face aux situations d'urgence au fur et à mesure qu'elles se produiront, qu'elles soient dues à des causes naturelles ou provoquées par l'homme.

16. Les résultats escomptés sont les suivants : amélioration de la santé des enfants grâce à de meilleures prestations de services et de soins; taux de rétention plus élevé dans les écoles élémentaires, et une meilleure assimilation des connaissances; prise de conscience accrue du problème posé par le VIH/sida et adoption de mesures de prévention à l'échelle nationale; amélioration de la protection des enfants grâce à des actions préventives, des mesures de secours et de relèvement, et au renforcement des systèmes d'appui.

Lien avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

17. Les objectifs, les principaux résultats et les stratégies sont conformes au programme Enfant 21. Le programme complètera la loi sur les soins à la petite

enfance et le développement du jeune enfant et sera renforcé par sa mise en oeuvre; le cadre sur la maternité sans risques, le Programme élargi de vaccination (PEV), ainsi que la santé et la nutrition de l'enfant; la réforme des programmes scolaires; et l'adoption de lois tenant compte des besoins des enfants, conformément aux normes internationales. L'élaboration parallèle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ouvre la voie au sixième programme de pays pour les enfants, 2005-2009. L'OMS et l'UNICEF participent à l'exécution de projets portant notamment sur la vaccination, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et l'application de directives sur les soins essentiels à prodiguer en cas de problèmes liés à la naissance. L'UNESCO fournit un appui au programme d'alphabétisation fonctionnelle des femmes à Mindanao, utilisant des modules mis au point dans le cadre du programme de pays précédent exécuté par l'UNICEF. L'OIT s'efforce de remédier aux pires formes de travail des enfants (notamment dans l'agriculture, le secteur minier et la pêche hauturière), complétant les travaux concernant le programme de l'UNICEF. De même, les programmes des autres organismes des Nations Unies complètent le programme élargi du cinquième programme de pays en faveur des enfants, en particulier le PNUD sur la lutte contre la pauvreté, la gouvernance et le rôle des femmes dans le développement; le FNUAP sur la santé en matière de procréation; et la FAO sur la nutrition.

Lien avec les priorités internationales

18. Le programme a adopté toutes les priorités du Plan stratégique à moyen terme, en mettant l'accent sur les soins au jeune enfant, la protection de l'enfance et la vaccination Plus. Comme le nombre de filles scolarisées est globalement le même que celui des garçons, les efforts viseront principalement à améliorer la qualité de l'enseignement et à élever les taux de survie de cohorte, une attention particulière étant accordée aux provinces de Mindanao où les filles sont désavantagées. Une priorité accrue sera donnée au VIH/sida, afin de mieux informer la population et d'encourager l'adoption de mesures d'urgence au niveau national pour empêcher la propagation de la maladie.

19. Le Gouvernement a souscrit aux cadres définis par les objectifs du Millénaire en matière de développement et « Un monde digne des enfants ». De ce fait, le programme mettra l'accent sur la promotion de la santé des enfants et des femmes, la lutte contre la malnutrition et la mortalité infantile et maternelle, ainsi que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Éléments du programme

20. **Communication.** En tant que moteur visant à promouvoir le mouvement en faveur des enfants à l'échelle nationale, le programme de communication continuera de diffuser des connaissances et des informations sur les droits et les besoins des enfants, et de faire connaître les meilleures pratiques en se fondant sur des partenariats dynamiques avec le Gouvernement, les décideurs, les médias, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les communautés religieuses et la société civile en général. Les activités de mobilisation, y compris celles en faveur de l'adoption de lois tenant compte de la situation des enfants, seront poursuivies en encourageant la coordination des actions menées par les diverses parties intéressées. Les partenaires seront mobilisés à l'appui d'un programme commun en faveur des enfants et en vue de l'élaboration

d'un plan d'action commun. Afin de renforcer la participation des enfants, le programme renforcera les liens avec le Secteur de base en faveur des enfants de la Commission nationale de la lutte contre la pauvreté et d'autres coalitions en faveur de l'enfance. Comme l'accès à des médias de qualité pour les enfants et sur les enfants est encore limité, le programme continuera de former des professionnels de l'information et d'encourager la mise au point de produits de haute qualité, avec la participation des enfants et des jeunes. Une stratégie de communication effective sur le VIH/sida sera également mise au point et la dynamique en vue de l'utilisation universelle du sel iodé sera maintenue. Un appui sera fourni à un centre national du savoir qui regroupe les bases de données nationales et régionales sur les enfants utilisant ChildInfo.

21. Mise en place des politiques et institutions locales. Comme le Gouvernement est largement décentralisé, la prestation des services sociaux étant assurée par 79 provinces et 117 villes, le programme de mise en place des politiques et institutions locales est conçu de manière à faire connaître aux autres secteurs les enseignements tirés de la coopération au titre des programmes dans les 25 zones de projet. Il maintiendra les partenariats avec les réseaux national et régionaux, notamment les conseils de développement régionaux, les 11 entités des bureaux locaux du Gouvernement (LGU) et la coalition locale des sociétés civiles. Le programme établira des structures, comme le Conseil pour la protection des enfants au niveau des *barangay*, des municipalités et des provinces, et appuiera leur fonctionnement effectif. Il encouragera également la publication de réglementations locales concernant les enfants. Comme indiqué plus haut, en dehors des 25 zones de projet, 33 autres provinces ont établi des plans locaux de développement et d'investissement en faveur des enfants, 11 provinces et 18 villes ont promulgué des réglementations concernant l'enfance et les responsables dans 11 provinces et quatre villes ont établi la pratique des rapports annuels sur la situation des enfants et des femmes. En 2004, le programme s'efforcera de poursuivre l'application effective des plans locaux en faveur des enfants utilisant ces ressources gouvernementales, tout en encourageant d'autres bureaux locaux du Gouvernement à établir des plans pour les enfants. Les ressources de l'UNICEF serviront à financer les activités de plaidoyer et à promouvoir l'échange de données d'expérience. La publication de rapports annuels sur les enfants sera encouragée, car elle place les enfants au centre du développement et fournit une bonne base pour suivre les progrès accomplis.

22. Santé et nutrition. Cet élément de programme est centré sur la santé maternelle et infantile et la nutrition de la mère et de l'enfant, la lutte contre les carences en micronutriments et la vaccination. Il contribuera à réduire les TMI, TMM5 et TMM; à lutter contre la malnutrition protéo-énergétique et les carences en micronutriments; et à poursuivre l'éradication de la poliomyélite et sa surveillance, en vue d'une certification mondiale en 2005; l'éradication de la rougeole d'ici à 2008 et du tétanos maternel et néonatal d'ici à 2005. Les efforts visant à améliorer le comportement des familles s'agissant des soins de santé seront renforcés dans les 25 zones de projet en développant les interventions en faveur de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes/prestataires de soins et du développement de l'enfant. La qualité des services sera améliorée par le renforcement des capacités des agents de première ligne concernant les soins maternels et infantiles et la fourniture de matériel et d'articles standard. En collaboration avec l'OMS, l'UNICEF continuera d'appuyer les initiatives visant à lutter contre les maladies relevant du PEV et de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de la santé, afin d'assurer la

disponibilité des vaccins requis. L'UNICEF fournira une assistance technique en matière d'élaboration des politiques, d'assurance de qualité et de fixation de normes au niveau national, formera des prestataires de services et fournira du matériel et des médicaments. Le programme établira un plan d'action concernant les blessures des enfants, à la suite d'une évaluation de la situation entreprise en 2003. Le programme continuera également d'appuyer les activités de plaidoyer, le contrôle et les examens, aux niveaux national et des bureaux locaux du Gouvernement, afin d'influencer la mise en oeuvre du programme dans les provinces et les villes situées hors des zones de projet. Parmi les principaux résultats escomptés, on mentionnera un taux de couverture de 95 % pour la vitamine A et la vaccination complète des enfants de moins de 12 mois, un taux de 50 % des dispensaires dans les zones de projet fournissant des services de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, et l'utilisation de sel iodé par 80 % de la population à l'échelle du pays. Les ressources ordinaires de l'UNICEF serviront principalement à financer les activités de plaidoyer et de développement et la formation de prestataires de services sanitaires et de formateurs au Ministère de la santé.

23. **Éducation.** Le programme d'éducation continuera de collaborer avec l'UNESCO afin d'améliorer la faible qualité de l'enseignement de base, de relever les taux de survie de cohorte dans l'ensemble du pays et de promouvoir l'éducation des filles à Mindanao. À l'appui du programme d'enseignement de base restructuré, l'UNICEF fournira les manuels sur les méthodes efficaces d'enseignement et d'acquisition de connaissances aux 35 000 établissements d'enseignement primaire publics du pays et continuera d'encourager la formation pédagogique dans certains secteurs. La fourniture de manuels est un élément qui contribue à assurer l'efficacité de la formation et la formation dans les écoles sera également contrôlée par le personnel du programme. À l'appui des réformes et des tests d'évaluation récemment adoptés par le Ministère de l'éducation, l'UNICEF formera des formateurs dans une moitié du pays à l'analyse des tests de diagnostic et aux mesures à prendre, ainsi que des enseignants, afin d'améliorer les résultats. En 2003, le système de suivi des élèves, système d'alerte permettant d'identifier les cas d'abandon scolaire potentiels, sera mis en place dans 17 000 écoles. Il sera procédé à un examen de l'application de ce système en 2004, afin de déterminer les progrès réalisés dans la réduction des taux globaux d'abandons scolaires. Dans six provinces et villes de Mindanao, l'UNICEF aidera les écoles à déterminer les problèmes et à définir les stratégies à adopter, et s'efforcera d'éliminer les facteurs qui empêchent les filles de participer au système éducationnel. Le Fonds fournira également un appui aux enfants les plus difficiles à atteindre et contribuera à informer les parents et les communautés sur les avantages que présente l'éducation des filles. Il contribuera à la mise au point de systèmes d'enseignement alternatifs pour les enfants qui ont été généralement marginalisés par le système scolaire, comme par exemple les enfants des rues.

24. Avec l'achèvement prévu d'ici à 2003 des normes nationales et directives concernant les soins à la petite enfance et le développement du jeune enfant sur un programme intégré et avec les ressources physiques, matérielles et humaines en place, les organes de coordination au niveau provincial dans les 25 zones de projet recevront une formation sur les moyens d'appliquer les directives. L'UNICEF continuera d'appuyer la formation du personnel des garderies d'enfants (environ 8 000 en 2004) et des agents de première ligne sur le contenu des modules affinés du programme de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant, sur

la manière d'utiliser un outil mis au point pour surveiller le comportement des enfants compte tenu des principaux repères en matière de développement de l'enfant. Étant donné que la construction de nouvelles garderies d'enfants est entravée par des facteurs économiques, privant ainsi les enfants de 3 à 5 ans des avantages d'interventions institutionnalisées en matière de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant, l'accès sera élargi par la diffusion de programmes par le réseau radio local dans toutes les zones de projet.

25. Les ressources ordinaires de l'UNICEF serviront principalement à aider à mettre au point des politiques et directives nationales, à élaborer des plans d'action nationaux et régionaux et à former le personnel des divisions à la mise en oeuvre des politiques nationales dans les provinces et les villes.

26. **Protection des enfants.** Le programme de protection des enfants traitera des problèmes suivants : les pires formes de travail des enfants; le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants; les enfants en période de conflit armé; les enfants ayant des problèmes avec la justice; et les enfants issus de populations autochtones. La mise en oeuvre de la stratégie intégrée se poursuivra, alliant mesures préventives et interventions rapides; services de secours, de rétablissement et de réinsertion; et mise en place d'un système global de justice et de protection juridique en faveur des enfants. Environ 10 000 enfants ayant besoin d'une protection spéciale recevront une éducation et une formation professionnelle, et on enseignera à leurs parents des compétences parentales efficaces. Les enfants et les jeunes en situation précaire, en particulier ceux vivant dans les cinq villes couvertes par le projet, acquerront des compétences nécessaires à la vie quotidienne (notamment en matière de protection contre le VIH/sida). Les services d'aide psychosociale et de soins médicaux actuellement en place seront renforcés grâce à la formation d'assistants sociaux de terrain et d'autres dispensateurs de soins. Les enfants n'ayant personne pour s'occuper d'eux seront pris en charge dans certaines zones couvertes par le projet. On s'attend à ce que les questions liées à la justice pour mineurs fassent l'objet d'une attention particulière en raison de l'adoption d'une loi générale relative à la justice pour mineurs et du recours à la vidéoconférence par les tribunaux des affaires familiales dans l'ensemble du pays. Les réseaux et alliances visant à promouvoir la protection des enfants seront élargis afin d'accorder une plus grande place aux organisations non gouvernementales, aux organisations de la société civile, aux communautés religieuses locales et au secteur privé. Les conseils locaux pour la protection des enfants seront, quant à eux, renforcés dans 10 000 *barangays* situés dans les zones couvertes par le projet. En outre, les structures et systèmes de protection des enfants, notamment les mécanismes de suivi et de contrôle, seront associés plus étroitement aux sous-comités régionaux de protection de l'enfance et au Conseil national de protection de l'enfance afin d'en améliorer l'efficacité.

27. La mise en place de systèmes d'appui, comme les conseils de *barangays* pour la protection des enfants, ainsi que la constitution de réseaux et d'alliances seront financés au moyen des ressources ordinaires de l'UNICEF. Par ailleurs, des ressources ordinaires et d'autres ressources seront consacrées à : l'élaboration de supports d'information et d'outils pédagogiques; l'achat de matériel destiné aux locaux utilisés pour recueillir des dépositions dans les tribunaux des affaires familiales; l'apport d'une assistance technique en matière de renforcement des capacités des prestataires de services et dispensateurs de soins; la mise en place de systèmes d'appui; le développement de la base de données et des systèmes de contrôle consacrés à la protection des enfants.

28. **VIH/sida.** De nombreuses personnes se livrent, parfois régulièrement, à bien des pratiques dangereuses qui favorisent la propagation du VIH : rapports sexuels sans protection avec des partenaires occasionnels multiples, y compris contre rétribution; consommation de drogue, y compris par injection; et, dans certains cas, transfusions sanguines dans des mauvaises conditions d'hygiène. Certaines personnes souffrent également d'infections sexuellement transmissibles à répétition et ne se font pas soigner. Toutefois, d'après les statistiques, l'incidence du VIH/sida serait faible et sa progression lente, ce qui explique en partie un certain relâchement face à cette menace, et notamment le peu d'attention accordée au traitement et aux soins des personnes atteintes de la maladie et de leurs enfants. Le programme de l'UNICEF a donc pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population aux risques d'une propagation généralisée du VIH/sida. C'est pourquoi un plan stratégique intégrant les initiatives existantes sera élaboré en vue de mener une action éducative auprès de la population, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les jeunes. Ce plan, qui comprendra un volet communication important et un mécanisme efficace de contrôle et de publication de données, fera appel à la collaboration de nombreux partenaires, notamment les ministères, les organisations non gouvernementales, l'équipe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Philippine National AIDS Council, les communautés religieuses et les médias. Les enfants scolarisés et les jeunes ayant quitté l'école seront sensibilisés aux questions relatives à la promotion de leur santé, notamment la vigilance face au VIH/sida et la prévention. Les compétences nécessaires à la vie quotidienne (y compris celles permettant de se protéger contre le VIH), qui font déjà partie du programme scolaire des établissements primaires et secondaires, seront également inculquées aux enfants des rues, aux enfants qui travaillent et aux autres enfants en situation précaire. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé et les partenaires concernés à élaborer des directives concernant la transmission du VIH de la mère à l'enfant et l'allaitement maternel, ainsi que la prise en charge des orphelins du sida.

29. **Suivi et évaluation.** Le suivi et l'évaluation seront réalisés à trois niveaux : a) suivi et évaluation des programmes; b) suivi des objectifs; et c) suivi des droits de l'enfant dans le contexte du « mouvement accueillant pour les enfants ». Le suivi des programmes permettra d'évaluer la gestion et l'exécution des programmes et des projets grâce à des exercices trimestriels et annuels, à l'analyse des processus et des résultats et au suivi financier. Cette composante sera intégralement exécutée par le Comité directeur chargé du cinquième programme national pour l'enfance, présidé par l'Office national de développement économique. Le suivi de la réalisation des objectifs (TMI, TMM, etc.) se fait dans le cadre des systèmes de suivi nationaux et locaux mis en place au titre du cinquième programme national pour l'enfance. L'UNICEF financera des enquêtes et autres moyens appropriés afin de rassembler des données d'analyse. Le suivi de l'exécution des plans de développement en faveur des enfants et du « mouvement accueillant pour les enfants » sera coordonné par le Conseil de protection de l'enfance aux niveaux national et régional et par les gouverneurs et les maires au niveau des administrations locales. Les outils d'évaluation du caractère accueillant pour les enfants d'un *barangay*, d'une municipalité ou d'une province élaborés au cours de l'exécution du cinquième programme national pour l'enfance continueront d'être utilisés, et les directeurs devront présenter un rapport sur les enfants chaque année. L'UNICEF continuera d'appuyer le système d'homologation des communautés, des municipalités et des provinces « accueillantes pour les enfants ».

30. **Coûts intersectoriels.** Ces coûts comprennent les salaires du personnel dans les domaines de l'approvisionnement et de la gestion du budget, ainsi que les dépenses relatives aux missions qui sont effectuées sur le terrain, en particulier pour s'assurer de la distribution effective des approvisionnements et pour réaliser des audits sur place concernant l'aide financière versée au Gouvernement et autres partenaires. Outre les dépenses couvertes par le budget d'appui, les coûts concernent les fournitures et meubles de bureau, le programme de sensibilisation des agents de sécurité, et le matériel de communication essentiel visant à renforcer la sécurité du bureau et les moyens dont dispose ce dernier pour intervenir dans les zones touchées par les conflits et les zones sinistrées.

Principaux partenariats

31. L'UNICEF travaillera en étroite coopération avec d'autres institutions des Nations Unies dans le cadre du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui devrait être achevé d'ici à la fin de 2003. S'agissant du programme de vaccination, le Fonds poursuivra sa collaboration avec l'OMS pour ce qui est des politiques et des normes, ainsi qu'avec Rotary International dans le domaine de la mobilisation sociale. Il continuera d'avoir des contacts réguliers avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale concernant l'application de la loi relative au programme de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant et l'exécution des programmes d'éducation afin d'harmoniser les apports, ainsi qu'avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail en vue de prévenir et d'éliminer les pires formes de travail des enfants. La multiplication des partenariats avec les entités religieuses devrait aider à promouvoir les droits et la protection des enfants. Par ailleurs, l'UNICEF continuera à mobiliser des ressources du secteur privé en incitant les sociétés publiques et nationales à financer des programmes divers. Les partenariats avec les grands donateurs internationaux, tels que l'Agence australienne pour le développement international, principal donateur pour ce qui est du cinquième programme national pour l'enfance, seront maintenus.

Contrôle, évaluation et gestion des programmes

32. Les principaux indicateurs, en particulier la couverture vaccinale, le taux de survie par cohorte des enfants en âge d'aller à l'école primaire et le taux d'enfants présentant une insuffisance pondérale, seront suivis de près aux niveaux national et local. Les outils d'autoévaluation permettant de mesurer le caractère accueillant pour les enfants des *barangays*, des municipalités, des provinces et des villes, à l'aide des principaux indicateurs relatifs aux enfants, seront largement diffusés. La base de données mise en place dans les centres de connaissances sera actualisée régulièrement et utilisée aux fins de l'élaboration des rapports annuels des provinces et des villes sur la situation des enfants et des femmes. Le Food and Nutrition Research Institute achèvera en 2004, avec le concours de l'UNICEF, une étude générale sur la nutrition à l'échelle nationale (début en 2003) afin de déterminer, notamment, les taux de malnutrition et le pourcentage d'enfants prenant des suppléments de vitamine A, et d'établir des comparaisons avec les résultats de l'enquête de 1998.

33. Le « mouvement accueillant pour les enfants », qui bénéficie de la large participation de plus de 10 ministères, d'organisations religieuses, des médias, d'une multitude d'ONG et d'organisations du peuple, ainsi que du secteur privé, sera coordonné au niveau national par le Conseil de protection de l'enfance. Les conseils locaux de développement assureront la coordination au niveau des régions, des provinces et des municipalités. L'Office national du développement économique, qui gère l'ensemble de l'aide extérieure, coordonnera le programme de pays par l'intermédiaire d'un comité directeur national, avec l'appui d'un comité exécutif composé de l'Office, du Conseil et de l'UNICEF. Le service de développement et d'aménagement local coordonnera l'élaboration et l'exécution des plans des collectivités locales. À l'UNICEF, la gestion du programme reviendra à l'équipe de pays, qui recevra une assistance technique du personnel de secteur, et aux trois équipes « insulaires » (les Philippines se composent de trois grands groupes d'îles). Chaque spécialiste des programmes est responsable de la gestion de l'intégralité du programme général dans une ou deux zones. Chaque équipe « insulaire » est composée d'individus venus de secteurs divers, qui peuvent ainsi s'apporter mutuellement une assistance technique.
